

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales



Le 24 novembre 2023

TABLE DES MATIÈRES

SOINS DE SANTÉ

M^{me} Holt

L'hon. M. Fitch

M^{me} Holt

L'hon. M. Fitch

L'hon. M. Fitch

QUALITÉ DE L'AIR

M^{me} Holt

L'hon. M. Hogan

INFRASTRUCTURES

M. C. Chiasson

L'hon. M. Flemming, c.r.

M. C. Chiasson

L'hon. M. Flemming, c.r.

SANTÉ

M. G. Arseneault

L'hon. M. Fitch

M. G. Arseneault

L'hon. M. Fitch

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

PETITS RÉACTEURS MODULAIRES

M. D'Amours

L'hon. M. Holland

M. D'Amours

L'hon. M. Holland

ÉCOLES

M. McKee

L'hon. M. Hogan

M. McKee

L'hon. M. Hogan

MUNICIPALITÉS

M. J. LeBlanc

L'hon. G. Savoie

M. J. LeBlanc

L'hon. G. Savoie

NORMES D'EMPLOI

M. Coon

L'hon. M. Holland

M. Coon

L'hon. M. Holland

INONDATIONS

M^{me} Landry

L'hon. M. Austin

ÉCOLES

M^{me} Holt

L'hon. M. Hogan

FINANCES DU GOUVERNEMENT

M^{me} Holt

L'hon. M. Higgs

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Traduction]

SOINS DE SANTÉ

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Le 1^{er} octobre, j'ai posé une question au ministre de la Santé au sujet des cliniques de soins primaires où la prestation des soins se ferait par voie de collaboration, cliniques dont nous plaidons en faveur depuis des années et dont nous avons entendu parler il y a un an dans le discours du trône. Un engagement visant la création de quatre cliniques du genre, dont une à Fredericton, avait été pris. Donc, l'annonce cette semaine... Je pense que le ministre a indiqué, le 1^{er} novembre, que la clinique de Fredericton où la prestation de soins se fera par voie de collaboration serait située au Brookside Mall et ouvrirait ses portes dans six mois. Donc, les nouvelles cette semaine m'ont amenée à prendre un instant pour me demander : La clinique de traitement des urgences est-elle la clinique collaborative de soins primaires dont parlait le ministre, ou ce dernier veillera-t-il bel et bien à ce qu'il y ait un endroit où les gens de Fredericton pourront obtenir en permanence des soins primaires? Pourriez-vous éclaircir le tout, Monsieur le ministre?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Merci beaucoup. Monsieur le président, lorsque j'ai fait l'annonce au centre de traitement des urgences mineures au Brookside Mall, j'ai dit clairement qu'il y aurait aussi une clinique collaborative de soins dans le centre commercial. Le travail à cet égard se poursuit. Il se poursuit, et, bien sûr, cela suppose du recrutement, une lettre d'intention pour les responsables du Brookside Mall et des travaux d'architecture visant à assurer l'efficience et l'efficacité des locaux.

Il ne s'agit pas des seuls travaux qui sont réalisés dans la région de Fredericton. Comme vous le savez, Monsieur le président, le centre situé tout près d'ici prend des appels et accepte des patients, et, bien sûr, il y a le centre de traitement d'urgence. Encore une fois, hier, on m'a accusé d'ouvrir une clinique vide.

Eh bien, nous nous y sommes rendus, et la clinique était dotée d'un effectif complet. Elle disposait de tout l'équipement nécessaire. Monsieur le président, près de 60 personnes y avaient été traitées avant midi. Voilà la façon de mener la tâche à bien.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Je me demande si le ministre confirmerait deux choses. Les gens qui sont allés à la clinique nous ont dit qu'ils avaient dû attendre pendant des heures et des heures et des heures. De multiples familles ont fait demi-tour et sont retournées chez elles, car elles ne pouvaient pas obtenir de service à cette clinique. Indiqueriez-vous quand la clinique sera dotée d'un effectif complet et quand elle sera ouverte à temps plein?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Eh bien, Monsieur le président, selon une recommandation du procureur général, il a été suggéré que je demande le nom des

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

personnes qui sont parties, la raison pour laquelle elles sont parties et quel était leur trouble de santé. La clinique, le centre de l'autre côté...

(Exclamations.)

Le président (l'hon. Bill Oliver) : À l'ordre, s'il vous plaît.

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Le centre est destiné à des soins urgents, Monsieur le président — des soins urgents. Les services sont accordés sur la base du premier arrivé, premier servi. Le centre est ouvert de 10 h à 18 h, le lundi et le mercredi. Au fur et à mesure que le recrutement et la gestion de l'urgence se poursuivront, les heures d'ouverture du centre augmenteront. Encore une fois, il incombe aux RRS de gérer de telles décisions.

Monsieur le président, je tiens à saluer le Dr Pulchan, le chef du service de médecine d'urgence. Il se trouvait en fait sur place lors de l'ouverture et a décidé d'enfiler son uniforme et d'aller aider les gens. Voilà le genre de personnes qui assurent le fonctionnement du système de soins de santé, et ce n'est pas les propos désobligeants prononcés par les parlementaires d'en...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci.

QUALITÉ DE L'AIR

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, les gens du Nouveau-Brunswick se soucient de la salubrité de l'air. Nous l'avons vu à maintes reprises. La Chambre a réussi à adopter à l'unanimité une motion visant à améliorer la *Loi sur l'assainissement de l'air* au Nouveau-Brunswick et à veiller à ce que nous surveillions la qualité de l'air dans les bâtiments dont le gouvernement est responsable, en fassions rapport et l'améliorions. Malheureusement, hier, les parlementaires du côté gouvernement ont voté contre l'amélioration de la qualité de l'air pour les personnes âgées dans les établissements de soins de longue durée. Je veux cependant mettre l'accent sur ce qu'ils ont convenu d'appuyer, soit l'assainissement de l'air dans les écoles.

Il y a une école pas très loin d'ici, la George Street Middle School, où les taux de CO₂ ont été jugés trop élevés pour les élèves et le personnel enseignant. La concentration dépassait 1 500 ppm, mais le gouvernement a dit que cette école n'était pas sur la liste de celles qui feront l'objet d'améliorations concernant la ventilation parce que, à un moment donné, l'école sera remplacée. Il n'y a aucun plan visant le remplacement de l'école ; il faudra donc attendre au moins trois ans avant d'avoir une nouvelle école. Le gouvernement dit-il aux élèves et au personnel enseignant de la George Street Middle School, et aux parents de ces élèves, que, pendant les trois prochaines années, l'enseignement devra se poursuivre dans une école où la qualité de l'air laisse à désirer?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : C'est un plaisir de prendre la parole à propos d'une importante question qui se pose dans nos écoles — l'air sain — et de notre engagement continu à l'égard de la santé et de la sécurité de nos élèves dans la province.

Nous mesurons effectivement les taux de CO₂ dans nos écoles. En 2022-2023, nous avons effectué des tests dans 35 écoles qui sont occupées régulièrement pendant l'hiver. Parmi ces écoles, 29 ont atteint des pics au-delà de 1 500 ppm. La George Street Middle School a enregistré le pic le plus élevé, soit 3 418 ppm. Toutefois, ce pic est encore bien inférieur à la limite qui, selon Travail sécuritaire NB ne devrait pas être dépassée, soit 5 000 ppm. Je ne sais pas trop quels sont les éléments de preuve voulant qu'il s'agisse d'une crise, car ce n'est pas le cas.

L'autre élément, c'est que nous ne pouvons pas faire construire des écoles du jour au lendemain. Nous en faisons l'annonce, puis il faut de trois à cinq ans pour construire l'école, Monsieur le président.

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci.

INFRASTRUCTURES

M. C. Chiasson (Victoria-La-Vallée, L) : Monsieur le président, il y a dans notre province 18 000 km de routes, 5 500 ponts et grands ponceaux, 401 bâtiments gouvernementaux, un parc de 4 200 véhicules et le vaillant personnel du MTI.

Maintenant que l'énumération a été faite, parlons des choses qui semblent bouger un peu en ce qui concerne le nouveau palais de justice au centre-ville. J'ai communiqué avec le ministère pour obtenir des renseignements, mais il semble malheureusement qu'une consigne du silence y ait été donnée puisque la moitié de mes courriels sont restés sans réponse. On m'a dit que les autres courriels avaient été transmis au cabinet du ministre.

Je vais poser une question très précise : Le ministre aurait-il l'obligeance de me dire si le contrat faisant l'objet d'un appel d'offres pour la gestion du projet a été accordé?

(Exclamations.)

Le président (l'hon. Bill Oliver) : À l'ordre.

L'hon. M. Flemming, c.r. (Rothesay, ministre de la Justice, procureur général, PC) : S'il vous plaît. Je suis bien au courant de la situation au palais de justice. La situation est attribuable à la chaîne d'approvisionnement et à des facteurs du genre.

L'appel d'offres a été lancé. La soumission présentée dépassait de près de 25 millions de dollars les sommes prévues par le MTI, et il y avait un seul soumissionnaire. Toutes les

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

autres personnes — les entrepreneurs habituels — ont beaucoup de travail, et elles n'ont tout simplement pas présenté de soumission. La seule compagnie qui a présenté une soumission a dit : Si vous voulez que nous réalisions le projet, voici le prix à payer. Je ne suis pas prêt à ce qu'une compagnie de construction de Toronto me tienne à sa merci pour la somme de 25 millions de dollars. Je ne suis pas prêt à procéder ainsi. Je ne peux pas justifier une telle somme, et je ne le ferai pas.

Cela dit, la construction de l'édifice se poursuivra. Notre travail vise maintenant à ce que le MTI s'occupe lui-même de la gestion. Ne manquez pas les prochains renseignements qui seront présentés, car le palais de justice sera l'un des plus beaux du Canada.

M. C. Chiasson (Victoria-La-Vallée, L) : Donc, une demande de propositions a-t-elle, oui ou non, été lancée pour la gestion de l'édifice? Le MTI le gèrera désormais lui-même. Voilà ce que je crois comprendre.

Monsieur le président, le plan initial pour le palais de justice prévoyait une transformation et un agrandissement de l'édifice du Centenaire au coût de 76 millions de dollars. Si le projet avait été mené à bien, l'édifice serait devenu une source de recettes pour la province, puisque les ministères qui louent des locaux à des propriétaires externes auraient pu s'y installer et faire économiser des coûts de location à la province.

Le coût de réalisation du plan actuel, à un autre endroit, était estimé à 60 millions de dollars, mais nous devons y ajouter 13 millions de dollars qui ont été payés en frais d'annulation du projet précédent. Le coût de réalisation du plan devrait donc maintenant s'élever à 73 millions de dollars. La soumission présentée se chiffrait à 93 millions de dollars. Selon les prévisions actuelles, combien le tout coûtera-t-il par suite de la mise en oeuvre du modèle de gestion?

L'hon. M. Flemming, c.r. (Rothesay, ministre de la Justice, procureur général, PC) : Les gens qui s'y connaissent en matière de gestion de projet savent que cela signifie qu'un gestionnaire de projet s'occupe des contrats de sous-traitance pour tous les différents corps de métiers. Les coûts sont actuellement établis. Nous savons tous qu'il y a des coûts liés à la chaîne d'approvisionnement et des coûts qui montent en flèche. Nous faisons preuve de diligence pour assurer une utilisation optimale des fonds publics au Nouveau-Brunswick et de l'argent des gens de la province.

Comme je l'ai dit, nous avons reçu une soumission. Nous avons reçu une soumission. Je ne serai pas pris en otage par une compagnie de construction de Toronto qui exige une rançon de 25 millions. Je ne procéderai pas ainsi. Je ne suis pas disposé à le faire. Personne de l'autre côté ne se ferait prendre en otage non plus — aucune personne sensée ne se ferait prendre en otage.

Donc, lorsqu'une telle situation se produit, que fait-on? On se ressaisit. On réévalue la situation. On examine tous les métiers et, si ce n'est pas les métiers, les autres questions

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

pertinentes. Nous réunirons tous les éléments. Il s'agira d'un édifice exceptionnel, et je suis persuadé qu'il sera bien construit.

SANTÉ

M. G. Arseneault (Campbellton-Dalhousie, L) : Monsieur le président, la Région de la santé 5 dans la région du Restigouche est la seule où aucun service d'obstétrique n'est actuellement fourni. La fermeture de l'unité il y a trois ans devait être temporaire.

[*Original*]

C'est inacceptable ; il devrait être possible d'accoucher à l'Hôpital régional de Campbellton.

[*Traduction*]

À l'approche de l'hiver, il est dangereux de se déplacer sur les routes. Le ministre et les fonctionnaires de son ministère rencontreront-ils les responsables de Vitalité afin de trouver, une fois pour toutes, une solution qui permettra la pleine réouverture de l'unité d'obstétrique à Campbellton?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je n'ai aucune difficulté à rencontrer les responsables du réseau Vitalité. Nous rencontrons régulièrement les responsables de Vitalité pour discuter des différents enjeux, non seulement dans la zone que le député d'en face a mentionnée, mais aussi dans les zones de l'ensemble de la province.

Notre ministère s'est doté d'un service de ressources humaines qui aide désormais les RRS à recruter des médecins. Monsieur le président, tel n'était pas le cas auparavant. Nous aidons les RRS à concentrer leurs efforts. Nous les aidons à trouver des médecins et à les recruter. Nous avons connu un franc succès l'année dernière et nous continuons d'en obtenir.

Des cas précis, comme celui qui concerne l'unité d'obstétrique à Campbellton, sont encore dans la ligne de mire. Le recrutement d'un spécialiste en obstétrique pour cette unité est l'une des questions dont nous continuons de parler, mais nous poursuivons les efforts aux fins du recrutement d'un certain nombre de spécialistes différents dans la province. Voilà pourquoi nous envisageons de faire des tournées à l'étranger pour recruter des médecins.

M. G. Arseneault (Campbellton-Dalhousie, L) : Merci, Monsieur le président. Le ministre sillonne la province pour ouvrir des cliniques d'opérations de la cataracte alors qu'il y a une région sanitaire où absolument aucune opération de la cataracte n'est pratiquée. L'Hôpital régional de Campbellton possède l'équipement nécessaire pour pratiquer de telles opérations. Je demande encore une fois au ministre de rencontrer les responsables de Vitalité. Faites-le — faites-le. Vous pouvez le faire. J'ai confiance en vous. Faites-le. Ouvrez

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

l'unité chirurgicale pour les opérations de la cataracte à l'Hôpital régional de Campbellton.
Merci.

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je suis reconnaissant au député d'en face de la confiance qu'il me témoigne. Je lui en suis reconnaissant. Il demeure qu'il y a beaucoup de personnes très intelligentes qui sont disposées à fournir une aide. Voilà ce qui rend mon travail de ministre de la Santé supportable et, la plupart du temps, très agréable. Nous savons que le travail n'est pas encore terminé. Nous savons que nous devons continuer le recrutement dans diverses spécialités. Nous devons recruter du personnel pour diverses cliniques, notamment en ce qui concerne les opérations de la cataracte, comme il a été mentionné. Nos activités ont été couronnées de succès à Bathurst et à Miramichi, et nous venons d'inaugurer une clinique à Fredericton. Oui, applaudissez. Il s'agissait d'une bonne inauguration.

Je suis tout à fait ravi de rencontrer les responsables de Vitalité et de parler des besoins qui se font sentir dans la région du député. Le succès a été au rendez-vous, Monsieur le président. Depuis le 1^{er} avril, nous avons enregistré un gain net de 45 nouveaux médecins. Au cours des cinq dernières années, nous avons enregistré un gain net de 127 médecins. Il s'agit...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

[Original]

PETITS RÉACTEURS MODULAIRES

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Monsieur le président, la semaine dernière, nous avons constaté que le ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie n'avait rien à dire concernant le financement des petits réacteurs modulaires, même si le dossier est la responsabilité de son ministère.

Il lance la balle au ministre responsable d'Opportunités NB. Alors, ce dernier peut-il nous expliquer si le financement de 20 millions a été complètement déboursé et nous dire quelles étaient les conditions pour le financement?

[Traduction]

L'hon. M. Holland (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, PC) : Monsieur le président, je dirais au député d'en face que je ne sais pas trop s'il m'a entendu, mais, au cours des cinq dernières années, j'ai parlé abondamment des petits réacteurs modulaires (PRM). Il s'agit en fait d'une technologie que nous mettrons en vedette au salon mondial du nucléaire civil, qui aura lieu en France la semaine prochaine. Le Nouveau-Brunswick sera au premier plan en tant que chef de file mondial en ce qui concerne cette technologie émergente. J'en parle abondamment depuis cinq ans. Cette technologie a reçu notre appui, et voilà pourquoi notre province est maintenant présentée

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

comme un chef de file mondial en la matière. Bien franchement, je pense qu'il nous faudrait consulter le hansard. Nous pourrions consulter les médias. J'en ai beaucoup parlé. Je ne sais pas pourquoi le député d'en face dit que le ministre n'est pas disposé à parler de la technologie des PRM.

Au bout du compte, la technologie des PRM a fait l'objet d'investissements à deux ou trois reprises et sur deux ou trois fronts différents. Le député d'en face aurait-il des précisions à apporter concernant l'emballant domaine à l'égard duquel nous avons pris des engagements au Nouveau-Brunswick?

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Merci, Monsieur le président. Manifestement, le gouvernement a besoin d'une équipe A pour remplacer l'équipe B et répondre aux questions. Ma question était claire. Qu'en est-il du financement? Est-il épuisé? La somme de 20 millions de dollars a-t-elle été déboursée? Quelles étaient les conditions? Les conditions ont-elles par ailleurs été complètement remplies, oui ou non? La question s'adresse au ministre responsable d'Opportunités Nouveau-Brunswick, non pas au ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, et est fondée sur la réponse qu'il a donnée en comité la semaine dernière.

L'hon. M. Holland (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, PC) : Monsieur le président, je dirais au député d'en face qu'une telle question mérite d'être pleinement mise en contexte. L'accord de financement a été conclu il y a un certain nombre d'années et le tout s'est fait de façon assez semblable à la façon dont des accords de financement mis en oeuvre par le gouvernement Gallant ont été réalisés. Les conditions ont été remplies. Bien franchement, nous devrions tous être fiers que des gens du milieu universitaire et des étudiants au Nouveau-Brunswick puissent maintenant étudier à UNB les techniques du génie et les sciences liées à l'énergie nucléaire. Voilà qui est très opportun étant donné les possibilités qu'offrira le domaine, non seulement au Nouveau-Brunswick, mais aussi dans le monde entier.

L'accord de financement se terminera à la fin de l'exercice financier en cours. Nous sommes très contents de voir que nous avons structuré cet accord de financement de façon à ce que les fonds provenant du secteur privé dépassent les fonds fournis par le gouvernement. Le gouvernement actuel est non seulement disposé à faire des investissements, mais il protège aussi les intérêts de la province. Nous sommes très contents de la conclusion de cet accord. Merci beaucoup, Monsieur le président.

[Original]

ÉCOLES

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Monsieur le président, les parents des élèves de l'École Saint-Henri ont écrit une lettre au ministre des Transports et de l'Infrastructure ainsi qu'au ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance afin d'exprimer leurs préoccupations à l'égard de la surpopulation croissante au sein de cet établissement.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Comme c'est le cas pour plusieurs autres établissements scolaires, l'École Saint-Henri a constaté une augmentation significative du nombre d'élèves au fil des années. Bien que ce problème de croissance démographique soit favorable pour la ville, elle entraîne des problèmes dans les écoles. On s'attend à ce que ce problème criant à l'École Saint-Henri soit abordé dans le budget de capital ; alors, le ministre peut-il confirmer si c'est bel et bien le cas?

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci, Monsieur le président. Comme je l'ai déjà dit au député de Moncton-Centre, lorsqu'il m'a envoyé un courriel, nous sommes confrontés à un problème unique.

Depuis un peu plus de deux ans, la population d'élèves a augmenté d'à peu près 7 000 personnes, ce qui a créé des défis en termes d'espaces disponibles pour ces jeunes. Donc, à certains endroits, nous utilisons des salles de classe mobiles et nous créons de nouveaux espaces aussi rapidement que possible.

J'ai déjà visité l'École Saint-Henri et je comprends le problème qui existe à cet endroit. Je suis d'accord pour dire que cette école a besoin d'aide pour créer plus d'espaces et je suis sûr qu'il y aura quelque chose dans le budget de capital. Merci beaucoup, Monsieur le président.

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Merci beaucoup, Monsieur le ministre. J'attends donc de bonnes nouvelles, qui viendront lors du dépôt du budget de capital.

Un autre problème criant et immédiat est la construction d'un corridor menant aux salles de classe mobiles qui sont présentement utilisées à l'École Saint-Henri. Il y a quatre salles de classe mobiles sur le terrain. La charpente pour le corridor a été achevée, mais c'est vide ; alors, les élèves doivent aller dehors pour se rendre aux toilettes. Il commence à faire froid, mais la construction du corridor n'a pas été achevée. L'achèvement de la construction du corridor pour les salles de classe mobiles à l'École Saint-Henri est prévu pour quel moment?

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : C'est un plaisir de répondre à cette question, parce que c'est vraiment important. Il y a beaucoup de salles de classe mobiles dans notre province, et, comme je l'ai dit, c'est en raison de l'augmentation du nombre d'élèves au Nouveau-Brunswick. À peu près 7 000 élèves se sont ajoutés à la population de nos écoles depuis deux ans.

Un des défis que nous devons relever, c'est d'achever l'attachement de ces classes mobiles à nos écoles. Nous travaillons aussi fort et aussi rapidement que possible pour achever ce travail. Nous avons dû attendre pour recevoir plus de salles de classe mobiles au début de l'année, donc nous allons continuer à travailler à créer l'espace dont nous avons besoin dans nos écoles. Ce sera achevé aussi rapidement que possible. C'est avec nos entrepreneurs...

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Traduction]

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

MUNICIPALITÉS

M. J. LeBlanc (Shediac—Beaubassin—Cap-Pelé, L) : Monsieur le président, le ministre a reçu une copie d'un important rapport sur la réforme fiscale dont le livre blanc sur la réforme municipale exigeait la publication. Le rapport traîne sur le bureau du ministre depuis maintenant des mois. Le ministre nous dirait-il pourquoi il n'a pas déposé le rapport et quand cela sera fait?

L'hon. G. Savoie (Saint John-Est, ministre des Gouvernements locaux ; ministre responsable de la Francophonie, PC) : Monsieur le président, par votre entremise, je remercie beaucoup le député d'en face de la question. Avant de commencer, je dois saluer les efforts déployés ce matin par le député de Dieppe. Il est bon de savoir que mon intervention il y a quelques semaines, peu importe quel en a été le moment, ici à la Chambre, a eu un effet si durable et que je hante les pensées du député du côté de l'opposition. C'est assez amusant.

Écoutez, en ce qui concerne le rapport, Monsieur le président, oui, il s'agit d'un engagement qui a été pris. Le processus a commencé en mai de l'année dernière. Il s'agissait d'un processus complexe, car nous voulions nous assurer de bien faire les choses. Nous voulions nous assurer que le rapport contenait les détails exacts que les gens et les municipalités demandent. En fin de compte, nous avons constaté au fil du temps et à mesure que le processus avançait pour les auteurs... La situation ne leur est pas attribuable. Au bout du compte, nous voulons nous assurer de publier les bons renseignements. Nous avons fini par demander aux auteurs de recommencer et de refaire le rapport. Voilà donc ce qu'ils ont fait.

M. J. LeBlanc (Shediac—Beaubassin—Cap-Pelé, L) : Monsieur le président, un sommet municipal sur la réforme fiscale qui avait été promis et qui était prévu pour le mois de septembre dernier a été reporté, mais aucune autre date n'a été fixée. Les trois associations municipales sont très déçues que le sommet promis n'ait pas eu lieu. Puisque l'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick tiendra en fin de semaine son assemblée générale annuelle, le ministre nous expliquerait-il aujourd'hui la raison du report et préciserait-il quand le sommet sera tenu?

L'hon. G. Savoie (Saint John-Est, ministre des Gouvernements locaux ; ministre responsable de la Francophonie, PC) : Par votre entremise, encore une fois, Monsieur le président, je remercie beaucoup le député d'en face. En effet, comme je le disais, nous avons suivi le processus pour essayer de terminer le rapport. Or, les chiffres n'étaient simplement pas encore arrêtés, ce dont les auteurs n'étaient aucunement responsables. Personne

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

n'aurait pu prévoir la fluctuation des chiffres que nous avons en fait constatée. Nous voulons nous assurer que le rapport contient des chiffres précis qui se tiennent.

Nous pouvons nous servir du rapport comme cadre sur lequel faire fond en vue du sommet et d'un financement 2.0. Il n'était pas logique de se fonder sur des suppositions inexactes ni de tenir une réunion qui ne satisfaisait pas les besoins de toutes les personnes concernées. Monsieur le président, l'un des éléments clés de la réforme, c'est de veiller à faire ce qui s'impose pour aider le plus grand nombre possible de personnes du Nouveau-Brunswick et le plus grand nombre possible de municipalités. Quand le rapport sera publié, nous nous assurerons qu'il s'appuie sur les bons chiffres et traite des besoins des gens afin que nous puissions entamer une conversation se fondant sur les faits. Nous tiendrons ensuite le sommet et nous présenterons le financement 2.0. Merci, Monsieur le président.

NORMES D'EMPLOI

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Monsieur le président, il y a un an, j'ai déposé le projet de loi 27 pour faire en sorte que toutes les personnes du Nouveau-Brunswick disposent de congés de maladie payés. Le projet de loi a été renvoyé au Comité de modification des lois, qui a tenu des consultations publiques à son sujet en février dernier. Le comité a recommandé à l'Assemblée législative que le projet de loi n'aille pas de l'avant dans la forme qu'il avait alors, mais que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail entreprenne un examen concernant la question des jours de maladie payés et en fasse rapport à la Chambre.

Monsieur le président, le comité a fait ses recommandations il y a maintenant neuf mois, et la Chambre n'a toujours pas reçu de rapport de la part de la ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail. Nous sommes déjà en pleine saison de la COVID-19, de la grippe et du virus respiratoire syncytial (VRS). Les personnes qui ne disposent pas de congés de maladie payés sont forcées de se rendre au travail même si elles sont malades, car elles n'ont pas les moyens de rester chez elles. La ministre expliquerait-elle pourquoi elle n'a pas fait rapport à la Chambre de ses conclusions sur les congés de maladie payés?

L'hon. M. Holland (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, PC) : Monsieur le président, je remercie beaucoup le député d'en face de la question. Elle sera prise en note et il en sera fait rapport à la Chambre. Merci.

[Original]

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Monsieur le président, la main-d'œuvre à faible revenu représente un pourcentage élevé des personnes qui ne bénéficient pas d'un congé de maladie rémunéré. Leur incapacité à rester chez elles lorsqu'elles sont malades signifie que d'autres personnes tomberont malades. Il est évident que les congés de maladie payés profitent à l'ensemble de l'économie. Les congés de maladie payés réduisent non seulement

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

la transmission des maladies sur les lieux de travail mais ils diminuent aussi les coûts à long terme pour notre système de soins de santé. Les études montrent que le personnel utilise rarement tous les congés de maladie payés. Quand la ministre présentera-t-elle un projet de loi visant à instaurer des congés de maladie rémunérés?

[*Traduction*]

L'hon. M. Holland (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, PC) : Monsieur le président, encore une fois, je prends la parole pour remercier le député d'en face de la question. Ce que je dirais à ce sujet et à tout groupe se trouvant dans une situation qui requiert notre attention, c'est que l'on peut avoir la certitude que la question est examinée de près. Pour ce qui est de la question, elle sera prise en note. Nous avons certainement hâte d'en parler davantage dans l'avenir. Merci beaucoup.

[*Original*]

INONDATIONS

M^{me} Landry (Madawaska-Les-Lacs—Edmundston, L) : Merci, Monsieur le président. Les gens de ma circonscription qui ont subi des dommages importants lors des inondations du 29 juin dernier attendent toujours des réponses du gouvernement concernant leurs réclamations dans le cadre du Programme d'aide financière en cas de catastrophe. Plusieurs personnes ont vu leur réclamation refusée sans connaître les raisons ou sans avoir d'explications détaillées. Il n'y a pas de date butoir, et l'on entend dire que le processus d'évaluation pourrait durer encore plusieurs mois. Nous sommes à quelques jours de Noël, et de nombreuses personnes sont inquiètes, après plusieurs mois d'attente. Monsieur le président, je demande au ministre de la Sécurité publique de donner à la Chambre une mise à jour sur l'état des demandes des gens touchés par la crue soudaine, survenue le 29 juin dernier, au Madawaska. Merci.

[*Traduction*]

L'hon. M. Austin (Fredericton-Grand Lake, ministre de la Sécurité publique, PC) : Merci, Monsieur le président. Je suis reconnaissant de la question. Je sais que, lorsque la catastrophe s'est produite, le ministre des Transports et de l'Infrastructure et moi avons visité toute la région là-bas. Je sais qu'un pont a été complètement emporté. La rapidité avec laquelle le MTI s'est mis au travail pour remédier à la situation a été remarquable. Nous avons également visité les endroits inondés ainsi que les habitations touchées par la crue. Quand une catastrophe naturelle frappe, il s'agit toujours d'une situation tragique.

Je peux vous dire que notre ministère a travaillé de façon très assidue pour veiller à ce que des fonds soient versés — à l'avance, dans bien des cas — afin de veiller à ce que les gens, les entreprises et les municipalités puissent se relever et procéder à la reconstruction. Cela dit, il y a un processus dans le cadre du Programme d'aide financière en cas de catastrophe. Nous procérons ainsi pour prévenir les fraudes, pour que le tout soit clair et pour que les

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

règles soient respectées et les critères d'admissibilité remplis. Nous n'allons pas court-circuiter ce processus. Nous devons le suivre pour protéger les contribuables et les personnes touchées par de telles situations. Nous poursuivons le travail dans ce dossier et nous devrions avoir une réponse d'ici peu. Merci.

[Original]

ÉCOLES

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je vais poser une autre question au ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, parce que je pense que les parents des élèves de George Street Middle School ici, à Fredericton, ne sont pas vraiment satisfaits de ses réponses concernant le niveau de CO₂ dans cette école.

[Traduction]

Je pense que, au cours des dernières années, en raison de la pandémie, nous avons tous appris quels taux de CO₂ sont appropriés. Nous avons constaté que l'Agence de la santé publique du Canada avait établi des recommandations. Nous avons constaté que l'association américaine des ingénieurs en chauffage avait établi des recommandations qui diffèrent de celles de Travail sécuritaire NB. Je pense donc que Travail sécuritaire NB devrait mettre ses taux à jour.

Cette semaine, les parents des élèves de la George Street Middle School se sont réunis et ils sont grandement préoccupés par la situation, et je ne pense pas qu'ils seront contents d'entendre le ministre dire que, pour une période de trois à cinq ans — je crois que c'est ce qu'il a dit —, les élèves devront continuer d'aller à l'école dans un bâtiment où les taux de CO₂ sont élevés. Le ministre confirmerait-il les mesures qu'il prend pour s'assurer que les élèves de la George Street Middle School sont en sécurité?

L'hon. M. Hogan (Carleton, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci, Monsieur le président. Je vais clarifier mes propos — et la députée d'en face est invitée à consulter le hansard — en soulignant que j'ai dit qu'il fallait de trois à cinq ans pour construire une nouvelle école. Je n'ai pas dit qu'il faudrait de trois à cinq ans pour construire une école afin de remplacer la George Street Middle School.

Nous continuons à réaliser des analyses de la qualité de l'air dans la province. Nous continuons à remplacer des systèmes de ventilation et à rénover des systèmes de ventilation dans la province. Nous n'aimons certainement pas voir que des écoles affichent des taux supérieurs à 1 500 ppm dans l'air que respirent quotidiennement les élèves. Toutefois, Travail sécuritaire NB a fixé à 5 000 ppm le seuil où la concentration constitue un danger pour la santé. Il s'agit de notre organisme provincial, Travail sécuritaire NB, et nous respectons son travail. Cependant, nous disposons d'un plan pluriannuel qui vise à ce

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

que la rénovation et le remplacement des systèmes de ventilation se poursuivent dans les écoles de notre province. Merci.

FINANCES DU GOUVERNEMENT

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Au cours des cinq dernières années, les gens du Nouveau-Brunswick ont souffert des décisions irréfléchies, imprudentes et, selon ses propres termes, de style « data my ass » du premier ministre actuel.

Des millions de dollars ont encore été dépensés pour un palais de justice qui pourrait déjà être construit, des millions de dollars ont encore été dépensés pour un Musée du Nouveau-Brunswick qui pourrait déjà être construit, plus de 2 millions de dollars ont été dépensés pour un cas de congédiement injustifié, des millions de dollars ont été dépensés pour que des avocats s'occupent à la place du premier ministre de ses relations avec les Autochtones, et des millions de dollars ont été dépensés à cause de son indécision concernant des élections. L'approche intransigeante et paternaliste du premier ministre en matière de prise de décisions coûte aux gens du Nouveau-Brunswick leur santé, leur système d'éducation et leur logement, et nous coûte la réputation de notre province. Le premier ministre rendra-t-il compte aux gens du Nouveau-Brunswick des coûts et des conséquences de son indécision?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Merci de la question. Monsieur le président, nous rendons des comptes tous les jours et tous les ans. La situation de notre province est meilleure qu'elle ne l'a jamais été.

Nous venons tout juste de l'entendre de la bouche de la chef de l'opposition. Elle a dit que l'on aurait pu dépenser des millions de plus pour ceci, des millions de plus pour cela et des millions de plus pour autre chose. Savez-vous ce que les Libéraux auraient obtenu? Les dépenses se seraient traduites par un endettement de millions de dollars additionnels — un endettement de milliards de dollars additionnels — parce que c'est ce qu'ils font le mieux. Ils dépensent l'argent des contribuables, augmentent le fardeau fiscal et ajoutent des milliards de dollars à la dette.

Notre situation financière est meilleure qu'elle ne l'a jamais été, ce qui nous donne aujourd'hui les moyens de réaliser les projets sans nous endetter davantage, tout en veillant en fait à la gestion de notre dette. Je sais qu'un concept pareil est totalement étranger aux parlementaires d'en face — totalement étranger. Ils ne comprennent tout simplement pas qu'il est possible de gérer les dépenses, de réduire le fardeau fiscal, d'obtenir de meilleurs services et, oui, en même temps, d'attirer en masse des gens qui ne sont jamais venus au Nouveau-Brunswick. Oui, nous avons des défis à relever en raison de la croissance de notre population, mais n'est-ce pas une bonne chose? Il y a 7 000 élèves de

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

plus, mais il y a deux ou trois ans, à l'époque où la chef de l'opposition oeuvrait au sein du gouvernement, on fermait des écoles — on fermait des écoles.

Le président (l'hon. Bill Oliver) : La période des questions est terminée. Je rappelle aux parlementaires que j'ai déjà statué sur les propos relatifs au mot « data » et que j'ai dit que je ne souhaitais pas les entendre à la Chambre ; je tiens donc à mettre les parlementaires en garde cette fois-ci. Merci. Poursuivons.